Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAPA JP, veuillez visiter :
capajp.fr/annales-sujets-et-corriges

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

ENSEIGNEMENT AGRICOLE
100% nature
FORMATIONS AUX MÉTIERS DE L'AGRICULTURE, DE LA FORÊT, DE LA NATURE ET DES TERRITOIRES

Référentiel de diplôme

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole







"Jardinier paysagiste"

Photo couverture : Photothèque MAAF - Établissements de l'enseignement agricole
Source : Établissements de l'enseignement agricole







Référentiel de diplôme

Certificat d'aptitude professionnelle agricole

spécialité "Jardinier paysagiste"

Sommaire

Référentiel professionnel 1
Contexte de l'emploi visé 3
Fiche descriptive d'activités 9
Situations professionnelles significatives 11

Référentiel de certification 13
Liste des capacités attestées par le diplôme 15
Épreuves de l'examen 17
Unités capitalisables 24
Tableau des équivalences entre épreuves et unités capitalisables 25

Référentiel de formation 27
Présentation générale 29
Architecture de la formation 30

Unités de formation 33

Siglier 51

Référentiel de diplôme créé par arrêté du 10 juin 2015

Référentiel de diplôme

Certificat d'aptitude professionnelle agricole

spécialité
"Jardinier paysagiste"

Référentiel professionnel

Le référentiel professionnel du certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAP agricole) spécialité "Jardinier paysagiste" décrit les emplois de niveau V de salarié(e) dans le secteur agricole de l'aménagement paysager.

Le référentiel professionnel est composé de trois parties : la première fournit un ensemble d'informations relatives au contexte des emplois visés, la deuxième partie est constituée de la fiche descriptive d'activités (FDA) et la troisième présente les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences.

1- Éléments de contexte socio-économique du secteur professionnel

1.1- Contexte politique, social, environnemental et règlementaire

Le secteur du paysage se compose principalement des entreprises de travaux paysagers du secteur privé et des services en charge des jardins et espaces verts des collectivités territoriales. Ce secteur, socialement rattaché à l'agriculture, est relié aux secteurs de l'urbanisme et du bâtiment.

Le domaine du paysage offre des emplois non délocalisables sur l'ensemble du territoire. La sensibilité croissante des Français quant à la protection et l'embellissement de leur cadre de vie contribue au dynamisme et à l'image attractive de ce secteur professionnel.

Le secteur du paysage et son métier de base, ouvrier du paysage ou jardinier, ont fortement évolué ces vingt dernières années. Ainsi, les acteurs du paysage doivent composer avec un contexte marqué en particulier par le renforcement de la réglementation dans le domaine de la protection de l'environnement et de la prévention des risques naturels et professionnels.

1.2- Types d'entreprises et/ou d'établissements

L'emploi salarié du secteur se répartit de manière sensiblement équivalente entre ses deux composantes principales : les entreprises de travaux paysagers et les services jardins espaces verts (JEV) des collectivités territoriales. Ces structures réalisent traditionnellement deux catégories d'activités principales : les travaux d'aménagement et les travaux d'entretien des espaces verts ou des jardins.

D'autres acteurs interviennent aussi dans le secteur du paysage de façon plus marginale. Il s'agit des entreprises des territoires ruraux, des entreprises de travaux forestiers, des entreprises agricoles, des entreprises horticoles et des entreprises du BTP.

En amont, les bureaux d'études dirigés par des architectes paysagistes interviennent dans le secteur du paysage, pour concevoir les travaux et aménagement mais les emplois proposés ne relèvent pas de leur champ d'activité.

1.2.1 Les entreprises de travaux paysagers[1]

Les entreprises du paysage affichent depuis plus de dix ans des indicateurs à la hausse en terme de chiffre d'affaire, de nombre d'entreprises et d'emplois (92500 actifs, + 41% en 10 ans), même si ces progressions tendent à se tasser.

Plus de la moitié des entreprises du paysage sont récentes (moins de 6 ans d'ancienneté). Près de deux tiers d'entre elles n'emploient aucun salarié et 95% des entreprises ont moins de 10 salariés. Néanmoins ces dernières représentent plus de 4 emplois sur 10.

Ces constats sont à relier avec la création de nombreuses structures dédiées aux activités relevant des services à la personne (SAP). Ces structures, majoritairement sans salarié, représentent plus du quart de l'ensemble des entreprises et 11200 actifs. Leur création a fortement progressé de 2008 à 2012, consécutivement à une règlementation fiscale incitative. Les entreprises petites et récentes sont économiquement plus fragiles que les grosses mieux structurées et plus anciennes. Dans ces dernières, l'âge moyen et la permanence dans l'emploi sont plus élevés que dans les entreprises de petite taille.

Le chiffre d'affaire des entreprises se répartit entre les travaux de création de jardins et d'espaces verts et l'activité d'entretien. Le poids économique relatif de cette dernière activité est un peu moins important.

Les entreprises du paysage réalisent 42% du chiffre d'affaires du secteur auprès des particuliers. Les marchés publics et les entreprises privées constituent, à part sensiblement égale, le reste du chiffre d'affaires de l'ensemble des entreprises du secteur.

Des disparités de clientèle et de nature d'activité sont constatées selon la taille de l'entreprise. Les plus petites structures travaillent essentiellement avec des particuliers et se vouent surtout à l'activité d'entretien. Les entreprises plus grandes réalisent le plus souvent la majorité de leur chiffre d'affaires en création/aménagement et sur les marchés des appels d'offres publics et privés.

La grande majorité des actifs du secteur privé sont des hommes et près des trois quarts sont des salariés. La plus grande partie de ces derniers sont à temps complet et en contrat à durée indéterminée. Les actifs du secteur sont plutôt jeunes et le niveau de formation initiale dans les entreprises poursuit sa progression : on observe deux fois plus de bac professionnel en dix ans, une part croissante de bac +2 et corrélativement une diminution de la proportion de niveau V et de non diplômés. Les salariés titulaires d'un diplôme de niveau V représentent cependant 30% des emplois.

Géographiquement 40% des emplois se concentrent dans trois régions : Ile de France, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes. C'est dans ces deux dernières régions ainsi qu'en Bretagne et dans les Pays de Loire que l'on note les plus fortes progressions du nombre d'entreprises.

1.2.2 Les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales aménagent et entretiennent des espaces à diverses vocations : espaces verts, jardins et parcs, espaces naturels classés ou non, forêts, … A ce titre elles disposent d'un service dont la taille, le positionnement dans l'organigramme et le nom (service espaces verts, service espaces publics, service environnement, …) varient selon l'importance de la collectivité. La mission principale de ce service est de concevoir, réaliser, protéger, gérer, développer et promouvoir les espaces ou le patrimoine végétal et paysager urbain et rural.

L'effectif en collectivités territoriales est de 85000 agents[2], chiffre légèrement inférieur à celui des entreprises du paysage. Plus de la moitié des agents sont des jardiniers des espaces horticoles et naturels. Ils sont en grande majorité fonctionnaire de catégorie C.

1.2.3 Les autres acteurs intervenant dans le secteur du paysage

Les entreprises de travaux forestiers (ETF), des territoires ruraux (ETR) et de travaux agricoles (ETA)

Les entreprises de travaux forestiers, dont l'activité principale est axée sur les travaux sylvicoles et l'exploitation forestière peuvent, dans le cadre d'une diversification, s'orienter vers la réalisation de travaux paysagers.

Le phénomène de diversification touche aussi les entreprises des territoires ruraux et entreprises de travaux agricoles lorsqu'elles développent des activités de génie rural et d'entretien de l'espace (débroussaillage, fauchage des accotements, etc.). Leurs prestations s'adressent essentiellement aux agriculteurs et aux collectivités locales.

Les entreprises de productions horticoles

Certaines entreprises de productions de plants ont diversifié leur activité en créant un secteur aménagement paysager qui leur permet de valoriser au mieux leur production.

Enfin, certaines entreprises du secteur des bâtiments et travaux publics, en particulier des entreprises de maçonnerie et des entreprises spécialisées dans l'étanchéité (murs et toitures végétalisés) ont développé une activité relevant du secteur du paysage.

1.3- Facteurs d'évolution et de variabilité en cours

Les facteurs susceptibles d'impacter le secteur du paysage sont nombreux et seuls sont présentés les principaux facteurs ayant un impact sur les activités et les métiers des entreprises et des services des collectivités.

1.3.1 Le changement climatique et la crise énergétique

Parmi les effets du changement climatique citons l'apparition croissante de phénomènes météorologiques extrêmes (sécheresses, canicules, inondations, tempêtes,…). Ces évènements incitent les pouvoirs publics à durcir les règles d'urbanisme et la réglementation sur la prévention des risques naturels, ainsi qu'à prêter plus d'attention à la protection des espaces verts et naturels du fait de leur capacité à stocker le carbone.

Les acteurs publics et privés tendent à repenser la création et la gestion des espaces afin de limiter la consommation d'eau et les traitements phyto-pharmaceutiques, notamment en choisissant des espèces adaptées lors des plantations (intérêt par exemple des plantes vivaces et des Poacées) et en mettant en place des dispositifs permettant une irrigation économe en eau et la récupération des eaux de pluie.

Par ailleurs, le développement des énergies renouvelables a imposé aux acteurs du paysage de nouvelles pratiques en matière d'enlèvement et de recyclage des déchets verts et ligneux (paillage, utilisation énergétique,…). Le coût des carburants et les politiques en matière d'économie d'énergie impactent la conception et le mode d'entretien des espaces.

1.3.2 Les aspirations des Français et les attentes sociétales

Des enquêtes[3] montrent que les citoyens sont toujours très attachés aux espaces verts et à la protection de l'environnement. Pour beaucoup, la présence d'un jardin avec une maison ou d'un espace vert à proximité d'un logement collectif constitue un critère important au moment du choix du lieu d'habitation. Pour le particulier qui en dispose, le jardin privé est souvent considéré comme une extension de leur pièce à vivre avec parfois des équipements et installations particuliers (terrasse, pergola, barbecue, …). Cette situation est de nature à contribuer à la croissance du secteur dans les prochaines années.

L'agriculture urbaine (composée surtout de jardins maraîchers et de plantations fruitières) est, à l'instar de son essor dans plusieurs pays d'Europe du Nord, probablement appelée à se développer à l'initiative d'associations présentes dans les quartiers ou des collectivités, cela, notamment en lien à l'attachement des citoyens aux jardins nourriciers. De son coté, l'organisation mondiale de la santé encourage les villes à réintroduire de l'agriculture urbaine, activité qui peut s'intégrer dans des espaces verts. Ce phénomène laisse entrevoir une diversification des débouchés d'emploi de jardiniers à l'issue des formations paysagères.
En contribuant à l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté, les associations d'insertion travaillant dans le jardinage et dans les jardins en ville, comme par exemple les Jardins de Cocagne participent également à la découverte des métiers et à la diffusion de pratiques professionnelles. En effet l'insertion par l'activité économique (IAE) permet à des personnes éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle. Les structures spécialisées, comme les entreprises d'insertion et les associations intermédiaires peuvent faire découvrir ce secteur d'emploi au travers d'ateliers ou de chantiers d'insertion et proposer à des publics une première formation polyvalente leur permettant ensuite d'intégrer un parcours de formation (souvent en lien avec l'aménagement et le paysage) pour l'obtention d'une certification ou d'un diplôme.

1.3.3 L'évolution des politiques publiques et du contexte réglementaire

La mise en place d'un cadre législatif et règlementaire (Stratégie nationale pour la biodiversité, Plan Restaurer et valoriser la nature en ville, Trame verte et Trame en milieu urbain, Programme Agroécologie adossé à la future Loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, Plan Ecophyto 2018, Accords cadre avec l'UNEP pour la réduction des pesticides, …) impacte fortement les activités des entreprises et des services espaces verts des collectivités.

Le renforcement de la législation concernant la prévention des risques professionnels et la sécurité (notamment liés à l'utilisation de machines) a des incidences importantes quant aux investissements consentis (équipements, formation, …), aux mesures à prendre sur les chantiers et aux devis de travaux.

Les labels tels que Jardin Remarquable, Plante Bleue, Eco Jardin, … promus par les pouvoirs publics et des acteurs privés sont de nature à contribuer à la qualité paysagère et écologique des sites.

Des mesures d'incitation à la qualité paysagère des infrastructures autoroutières peuvent exister ponctuellement comme "le 1% paysage et développement" qui consiste pour l'État à consacrer 1% des investissements nécessaires à la construction de ces infrastructures aux projets locaux d'aménagement paysager le long des nouveaux itinéraires autoroutiers.

1.3.4 Les tendances dans les collectivités territoriales

En matière de préservation de la biodiversité et de protection de l'environnement, les politiques nationales et territoriales tendent à converger. Ainsi, la politique nationale de réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques devient progressivement la nouvelle norme dans les collectivités territoriales. Ces dernières donnent le ton en la matière avec des plans « zéro phyto » en fort développement concomitants, avec la mise en œuvre d'éco-pratiques et de gestion différenciée des espaces.
Dans le même sens, la labellisation Eco jardin de parcs publics est utilisée par les jardiniers pour bâtir leurs plans de gestion de site et communiquer aux habitants sur la qualité environnementale de leur entretien.

Le renforcement des prérogatives des intercommunalités dans le domaine des espaces verts entraîne une nouvelle répartition des missions avec des espaces verts surtout gérés par les communes tandis que la planification, la conception et la gestion des espaces tend à relever des intercommunalités. Pour l'instant les collectivités semblent privilégier un mode de gestion en régie, mais l'externalisation partielle éventuelle des travaux d'entretien fait notamment évoluer les activités des agents publics[4].

Enfin, les budgets des collectivités tendent à être de plus en plus contraints, alors que les surfaces à entretenir augmentent et que les sites se diversifient : espaces ruraux, naturels, horticoles, … Cette situation a deux conséquences. Initialement en charge des seuls espaces verts, les jardiniers interviennent de plus en plus souvent dans la mise en valeur de ces autres types d'espaces, et aussi dans l'entretien des infrastructures et du mobilier urbain, voire dans les activités de propreté. Par ailleurs, les collectivités s'orientent vers des modes de gestion différenciée des espaces leur permettant de concilier les aspects économiques et environnementaux.

1.3.5 Le marché dans le secteur du paysage[5]

Le marché des entreprises du paysage se décompose principalement en trois types de clientèle : les marchés publics, les particuliers et les entreprises privées disposant d'espaces verts.

Les marchés publics

Des tendances contradictoires s'observent sur les marchés publics. D'un coté la pression sur les dépenses des collectivités pourrait générer à l'avenir une baisse de la part du chiffre d'affaires liée aux marchés publics. D'un autre coté, la lutte contre l'étalement urbain entraîne une réappropriation par les collectivités des espaces naturels à la périphérie des centres urbains, ce qui pourrait amener des nouveaux marchés pour les entreprises du paysage. Dans le même sens, l'obligation légale depuis 2008 d'intégrer un volet paysager dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU,…) invite les paysagistes à prendre leur place, notamment aux cotés des architectes, dans les réponses aux appels d'offre publics et sur les marchés privés dans les zones commerciales, industrielles et d'habitat.

Qualitativement, les politiques et pratiques de gestion plus écologique des espaces citées plus haut amènent les collectivités à modifier les cahiers des charges relatifs aux prestations d'aménagement et d'entretien des espaces verts (exemple : mise en œuvre de techniques de désherbage alternatives au désherbage chimique…). D'autre part, les démarches d'exemplarité environnementale conduisent les collectivités à accorder plus d'importance à la performance environnementale globale des entreprises lors de la sélection des prestataires.

Se considérant comme souvent plus actives sur ces sujets que les entreprises du paysage, les collectivités invitent ces dernières à renforcer leur expertise sur les pratiques de gestion écologique afin de conserver leur compétitivité sur les marchés publics. Cela passe par une adaptation des métiers et le développement de nouveaux savoir-faire pour répondre à ces nouvelles exigences.

Le marché des particuliers et des entreprises privées

Les attentes des particuliers envers les entreprises du paysage concernent de manière prioritaire le prix de la prestation, les qualités organisationnelles, la qualité esthétique et pérenne de la réalisation, les compétences relationnelles et la qualité du service après-vente. Néanmoins, les particuliers commencent à se montrer intéressés par des pratiques de gestion plus écologiques.

Il en est de même pour les entreprises et syndicats de copropriété disposant d'espaces verts même si les résidents ne voient pas toujours les effets de ces modes de gestion plus écologiques.

Innovations et nouveaux marchés

La gestion plus écologique des espaces verts et naturels appelle au développement d'innovations et de certains types d'aménagements. Citons par exemple :

- l'amélioration énergétique par les fonctions isolantes des plantes (murs et toitures végétalisés) ;
- la réduction des pollutions par des dispositifs de phytoépuration et de phyto-remédiation (ces dispositifs intéressent de plus en plus les collectivités) ;
- la maîtrise du ruissellement par l'aménagement de noues pour une meilleure gestion des eaux pluviales, de bassins et de mares, de coulées vertes ;
- la mise en œuvre d'aménagements ayant pour vocation la préservation ou le développement de la biodiversité : installation de piscines naturelles, de niches, ruches, ou abris à insectes.

L'innovation se situe aussi dans le machinisme utilisé en aménagement et en entretien de l'espace. On peut citer notamment le développement des outils télécommandés.

Toutes ces innovations exigent en elles-mêmes des compétences particulières, voire pointues. Le développement de ces compétences pourrait néanmoins permettre aux entreprises du paysage de rivaliser avec des structures relevant du secteur BTP (par exemple connaissance des végétaux et compétences en matière d'étanchéité pour les toitures et murs végétalisés).

Par ailleurs, le développement de la recherche et la capacité des entreprises à s'approprier les résultats de celle-ci constituent des atouts majeurs pour l'innovation et la compétitivité.

La concurrence sur les marchés

La concurrence sur les marchés est à la fois interne au secteur et le fait d'acteurs externes à celui-ci.

Au sein du secteur, les services à la personne ont fait l'objet d'une concurrence assez forte avec l'arrivée de particuliers qui se sont positionnés sur ce créneau, notamment via le dispositif CESU, en compétition avec des entreprises de travaux paysagers.

Sur les marchés d'aménagement, petites et moyennes entreprises du paysage sont en concurrence avec les grandes entreprises du paysage et des grandes entreprises multi-travaux (BTP, paysage,…). Le prix de l'offre est souvent le critère le plus important pour remporter le marché.
Pour les marchés publics relevant du secteur du BTP, l'inclusion des travaux d'aménagement paysager s'effectue dans le cadre de lots plus larges (lots VRD), ce qui peut conduire les entreprises du paysage à être sous-traitantes.

Sur les marchés d'entretien, notamment en milieu rural pour l'entretien des espaces naturels et des accotements bordant la voirie, les entreprises du paysage sont parfois en concurrence avec les entreprises de travaux forestiers, des territoires ruraux et de travaux agricoles. De même, elles peuvent aussi être en compétition dans les milieux naturels avec les Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) et les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT). Ces structures peuvent néanmoins passer dans certains chantiers du statut de concurrent à celui de partenaire des entreprises du paysage.

Impact des nouveaux modes de gestion des espaces

La montée de la création et de la gestion écologique des espaces s'accompagne du retour à des techniques plus traditionnelles (ex : désherbage manuel) qui sont, elles, plus exigeantes en main d'œuvre.

Le matériel utilisé change également. Par exemple, pour certains espaces à vocation écologique on utilisera moins la tondeuse et plus la faucheuse.

Pour être bien compris par les usagers des espaces publics et privés, les modes de gestion plus écologique obligent notamment les professionnels à communiquer sur leurs pratiques.

2- Emplois visés par le diplôme

Le titulaire du CAP agricole "Jardinier paysagiste" est appelé à occuper un emploi du premier niveau de qualification dans le secteur du paysage (niveau V). Cet emploi renvoie au métier de jardinier ou d'ouvrier du paysage et à différentes appellations d'emploi.

2.1- Appellations institutionnelles ou d'usage

Appellations du Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME)

La fiche ROME A1203 Entretien des espaces verts présente les appellations d'emploi suivantes :

- Agent / Agente d'entretien des parcs et jardins
- Aide jardinier / jardinière
- Jardinier / Jardinière
- Jardinier / Jardinière d'espaces verts
- Jardinier / Jardinière paysagiste
- Manœuvre des espaces verts
- Ouvrier / Ouvrière d'entretien des espaces verts

- Ouvrier / Ouvrière des espaces verts
- Ouvrier / Ouvrière du paysage
- Ouvrier / Ouvrière paysagiste

Parmi les emplois proches de ceux de la fiche précédente, le ROME donne notamment :
- La fiche emploi A1202 Entretien des espaces naturels : Agent / Agente d'aménagement des haies et fossés ; Agent / Agente d'entretien de l'espace rural ; Agent / Agente d'entretien de la nature ; Agent / Agente d'entretien des espaces naturels, …
- La fiche emploi A1201 Bûcheronnage et élagage : Élagueur / Elagueuse espaces verts ; Homme / Femme de pied
- …

Appellations dans les collectivités

En collectivité territoriale[6] , l'appellation principale est celle de jardinière/jardinier. Le cadre statutaire correspond à ce qui suit : Catégorie C ; Filière technique ; Cadre d'emplois : Adjoints techniques territoriaux, Agents de maîtrise territoriaux. D'autres appellations du métier existent aussi en collectivités :
- Agente / Agent d'entretien des espaces verts, des cimetières ou terrains de sport
- Écojardinière-animatrice / Écojardinier-animateur
- Forestière / Forestier
- Agente / Agent d'entretien de l'espace rural
- Agente / Agent d'entretien des espaces naturels
- Agente / Agent agricole

Ces dernières appellations sont appelées à évoluer au regard d'une proposition de l'INSET[7] issue d'une analyse prospective qui décline le métier de jardiner en collectivité en 5 spécialisations :
- Agent /Agente de production végétale
- Agent / Agente d'entretien des espaces naturels
- Agent / Agente d'entretien des espaces agricoles
- Jardinier-animateur /Jardinière-animatrice
- Décorateur / Décoratrice fleuriste

Appellations utilisées par l'ONISEP [8]
- Jardinier / Jardinière paysagiste en création
- Jardinier / Jardinière paysagiste en entretien
- Jardinier / Jardinière paysagiste en entretien et création
- Jardinier / Jardinière paysagiste en collectivité
- Jardinier / Jardinière paysagiste en espaces naturels, entretien des berges
- …

2.2- Place dans l'organisation hiérarchique de l'entreprise et degré d'autonomie et de responsabilité

Selon la taille de l'entreprise ou du service en charge des espaces verts de la collectivité, l'ouvrier du paysage travaille en général soit sous la responsabilité du chef d'entreprise ou du chef de service, soit sous celle d'un chef d'équipe.

Dans le secteur privé comme dans le secteur public, la responsabilité est limitée aux travaux prescrits par le supérieur hiérarchique (par exemple, l'entretien d'un espace donné).

La responsabilité déléguée et la part d'autonomie varient selon la taille de l'entreprise ou du service et selon son organisation interne. L'autonomie et la responsabilité de l'ouvrier peuvent aussi s'étendre selon l'expérience et les compétences acquises.

2.3- Conditions d'exercice de l'emploi

Le titulaire de l'emploi travaille le plus souvent dans une entreprise du paysage ou dans le service en charge des espaces verts d'une ollectivité ou d'un établissement public. Il peut aussi être employé dans une SIAE, un ESAT ou, plus rarement, dans une entreprise horticole ou une entreprise du territoire (ETF, ETR, ETA).

Le jardiner intervient principalement sur le végétal. Il travaille à l'extérieur et est donc soumis à la météorologie. Ses activités sont organisées en chantier obligeant un travail en équipe (de taille assez souvent réduite) et des déplacements quotidiens parfois importants.

Le titulaire de l'emploi utilise des outils manuels ou motorisés et des engins roulants. Le métier requiert une bonne condition physique du fait de l'utilisation de ces outils et de la manipulation de charges. En lien avec l'utilisation des matériels et des produits (phytopharmaceutiques notamment), l'ouvrier doit respecter scrupuleusement les règles de sécurité et de santé (port du casque antibruit, de lunettes, de tenues spécifiques à certains travaux,…).

Le titulaire de l'emploi est parfois soumis à des astreintes telles que le travail de nuit sur certaines voiries et des horaires de travail exceptionnels lors d'opérations ou d'évènements particuliers.

L'ouvrier du paysage doit prendre en compte les attentes et les spécificités des clients ou des usagers dans son travail.

L'ouvrier du paysage doit par ailleurs remplir les conditions réglementaires requises pour :
- la conduite de véhicules : possession d'un permis de conduire B, C, …
- la conduite d'engins en sécurité : adapté au type d'engin utilisé ;
- l'utilisation de produits phytosanitaires.

Enfin, il peut être soumis à une réglementation spécifique pour la réalisation de travaux en présence d'installations électriques (Habilitation BO – HO).

2.4- Évolutions possibles des diplômés dans et hors de l'emploi

L'évolution de l'emploi d'ouvrier du paysage résulte le plus souvent d'une combinaison entre les compétences professionnelles acquises dans une ou plusieurs structures et des temps de formation complémentaire. Il peut se spécialiser, élargir ses compétences, accéder à un poste à responsabilité ou créer sa propre entreprise.

Ainsi, l'ouvrier du paysage pourra se spécialiser dans l'aménagement ou dans l'entretien, voir dans un type d'aménagement (exemples : système d'arrosage, maçonnerie ou menuiserie paysagère), dans un type d'entretien (exemple : élagage) ou dans un type d'espace particulier (exemples : terrains de sport, golf).

En s'orientant vers un secteur connexe au paysage, il peut élargir son domaine d'intervention et la gamme d'employeurs potentiels : horticulteurs, ETF, ETR, … via l'acquisition de compétences spécifiques.

Avec l'expérience, complétée éventuellement par une formation, il peut aussi être amené à encadrer une équipe.

En collectivité, le jardinier recruté au départ en direct ou par voie de concours pourra évoluer dans le secteur public en postulant à un autre emploi. Il pourra accéder à un grade supérieur le plus souvent par voie de concours interne. L'expérience acquise et les formations continues suivies faciliteront ces mobilités.

1 Les données statistiques et tendances citées dans cette rubrique sont extraites du document : Chiffres clés 2013 des entreprises du paysage, UNEP

2 Gaëlle Aggeri, Domaine Paysage et nature, Pôle compétence Ingénierie écologique, INSET Montpellier, Fiche sectorielle 2005-2017, Contexte et évolution de l'offre.

3 Sondage IPSOS/UNEP, réalisé début 2010 et sondage TNS Sofres réalisé à l'occasion de la semaine du développement duable du 1er au 7 avril 2012.

4 L'évolution de l'emploi et des métiers dans la fonction publique territoriale, Jardinier des espaces horticoles et naturels, 1er trimestre 2010.

5 Pour l'essentiel, cette rubrique du référentiel relève, sauf exception précisée, de deux documents produits par des experts du Cabinet Nomadéis dans le cadre du Contrat d'étude prospective sur la gestion des espaces paysagers et naturels en Ile-de-France. Il s'agit du Volet I Etude bibliographique et du Volet 2 Analyse prospective, publiés en Avril 2012.

6 Source : http://www.cnfpt.fr/node/146/repertoiremetiers/famille/19?mots_cles=jardinier&gl=ZDYxYmM1NTk

7 Gaëlle Aggeri, INSET, déjà citée

8 ONISEP, Zoom métiers : Les métiers du paysage, Août 2013

Fiche descriptive d'activités

Liste des fonctions et activités exercées

La fiche descriptive d'activités (FDA) dresse la liste, de l'ensemble des activités de l'employé titulaire de l'emploi/métier. Elles sont écrites, par convention, sans pronom personnel, les activités pouvant être conduites par une femme, ou par un homme.
La FDA ne décrit pas les activités exercées par un titulaire de l'emploi en particulier, mais correspond au cumul de toutes les configurations d'emploi des personnes occupant les emplois/métiers visés par le diplôme. Ces activités sont regroupées en grandes fonctions selon leur finalité. Certaines activités exercées par les titulaires de l'emploi ne le sont que dans certaines structures et en fonction de leur organisation.
Il convient de préciser que les activités mentionnées dans la FDA sont réalisées en appliquant en permanence les règles et les consignes en matière de qualité, d'hygiène, de sécurité, de prévention des risques professionnels, et de préservation de l'environnement (y compris de lutte contre le réchauffement climatique).

Résumé du métier

L'ouvrier du paysage ou le jardinier aménage et entretient les jardins privés ou les espaces publics à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés. Les travaux d'aménagement couvrent principalement les travaux liés à la plantation des végétaux, l'engazonnement et la mise en place d'infrastructures (systèmes d'arrosage, petits ouvrages et installations inertes,…). Les travaux d'entretien consistent à assurer la maintenance des aménagements et des espaces végétalisés et l'entretien des matériels utilisés. Les travaux sont réalisés sous le contrôle de la hiérarchie.

Fonctions et activités exercées

1- Organisation du travail

1.1- Participe à la préparation des chantiers

1.1.1- Prend connaissance du planning des chantiers et des consignes, au besoin les fait expliciter
1.1.2- S'informe sur les conditions de réalisation de l'activité et prend connaissance des risques professionnels éventuels et des mesures préventives à prendre en compte dans le Document Unique d'Evaluation des Risques
1.1.3- Repère les végétaux à charger
1.1.4- Prépare et vérifie l'état des matériels, installations, produits et équipements de protection individuelle et collective nécessaires à l'exercice de ses activités
1.1.5- Effectue le chargement du camion et/ou de la remorque
1.1.6- Peut participer à la réception de différentes commandes nécessaires aux chantiers

1.2- Organise ses tâches en fonction des consignes, du travail en équipe et des aléas

1.2.1- Situe son intervention au regard du plan
1.2.2- Participe à la définition de la zone à mettre en sécurité
1.2.3- Participe à la mise en sécurité du chantier
1.2.4- Lit un plan d'exécution simple
1.2.5- Ajuste son activité en fonction des aléas

1.3- Assure le repliement de chantier

1.3.1- Assure le tri et l'enlèvement des déchets de chantier
1.3.2- Assure la remise en état de la zone d'intervention

2- Réalisation de travaux d'aménagement

2.1- Réalise les travaux d'infrastructure d'un espace en suivant le plan d'exécution

2.1.1- Réalise des implantations à l'aide d'outils topographiques courants
2.1.2- Réalise des travaux de terrassement en vue d'implanter une voie de circulation, un muret,...
2.1.3- Réalise des travaux de construction paysagère
2.1.4- Installe des menuiseries/charpentes paysagères et des mobiliers de jardin
2.1.5- Participe à l'installation de systèmes d'arrosage
2.1.6- Pose des clôtures et des protections d'arbres
2.1.7- Participe à l'installation de réseaux divers
2.1.8- Repère et identifie les anomalies et dysfonctionnements
2.1.9- Peut contribuer à la mise en œuvre d'autres installations et/ou d'ouvrages inertes
2.1.10- Peut réaliser des travaux d'aménagement en espaces naturels

2.2- Réalise des travaux de plantation de végétaux

2.2.1- Prépare les végétaux avant plantation
2.2.2- Effectue les travaux de préparation du sol ou du substrat préalables à la plantation

2.2.3- Réalise la plantation de divers types de végétaux
2.2.4- Procède à l'arrosage et à d'autres travaux liés à la plantation
2.2.5 - Met en place un paillage ou un mulching en utilisant différents matériaux à cet effet
2.2.6- Peut participer à l'implantation de jardins urbains

2.3- Réalise des travaux de semis et d'engazonnement

2.3.1- Réalise un engazonnement par semis
2.3.2- Pose un gazon de placage
2.3.3- Peut réaliser un engazonnement selon d'autres procédés
2.3.4- Réalise des semis

3- Réalisation de travaux d'entretien

3.1- Entretient les espaces paysagers et naturels

3.1.1- Identifie les végétaux de son espace d'intervention, y compris la végétation sauvage protégée et les espèces invasives
3.1.2- Réalise l'amélioration du sol par amendements organique ou minéral, décompactage, recyclage de la matière organique sur site, …
3.1.3- Tond les pelouses, prairies et gazons et entretient des bordures de pelouses
3.1.4- Réalise le fauchage manuel et mécanisé
3.1.5- Débroussaille manuellement et à l'aide de débroussailleuse de tout type
3.1.6- Réalise des travaux de taille d'arbres, d'arbustes et de haies
3.1.7- Pose des tuteurs et des haubans
3.1.8- Alimente les plantes en eau
3.1.9- Réalise la fertilisation organique et/ou minérale
3.1.10- Désherbe manuellement, mécaniquement ou par procédé thermique ou chimique
3.1.11- Applique un traitement phytopharmaceutique
3.1.12- Met en oeuvre des techniques alternatives aux traitements chimiques
3.1.13- Met en oeuvre des techniques de lutte ou de protection intégrée
3.1.14- Évacue et procède au broyage des branches coupées
3.1.15- Réalise des opérations de recyclage de déchets et de compostage
3.1.16-Peut réaliser d'autres travaux d'entretien : arrachage d'arbres ou arbustes, faucardage, entretien de cultures légumières et de vergers en jardin partagé, …
3.1.17- Peut utiliser des outils télécommandés
3.1.18- Peut assister un spécialiste au suivi d'un troupeau d'herbivores utilisé pour l'entretien d'un espace

3.2- Assure l'entretien et la maintenance des installations et infrastructures

3.2.1- Entretient et règle les installations d'arrosage
3.2.2 - Entretient les installations et infrastructures
3.2.3- Assure des travaux de propreté
3.2.4- Réalise des travaux sur les accotements et fossés
3.2.5- Effectue des réparations simples sur des matériaux en bois et en fer

3.3- Peut réaliser des travaux d'entretien d'espaces naturels

4- Entretien du matériel et d'équipements

4.1- Règle le matériel et ajuste les réglages en cours de travail

4.2 - Assure l'entretien courant des matériels

4.3- Assure les petites réparations sur le matériel

4.4- Assure l'entretien des protections individuelles et collectives

4.5- Assure le nettoyage et le rangement des outils et matériels

5- Communication en situation professionnelle

5.1- Réalise les enregistrements relatifs à son travail sur les supports prévus à cet effet

5.2- Rend compte à son responsable de ses activités et des observations réalisées

5.3- Alerte le responsable ou le spécialiste en cas d'aléa ou d'anomalie

5.4- Alerte les secours en cas d'accident

5.5- Fait valider par le supérieur avant exécution les changements de programme et les décisions en cas d'incident, d'anomalie ou d'aléa

5.6- Informe l'usager ou le client quant aux travaux qu'il réalise

5.7- Participe aux activités de la vie sociale ou professionnelle de la structure

5.8- Peut collecter des informations et/ou données se rapportant au suivi de la faune, flore, de la qualité de l'eau et aux usages

5.9- Peut proposer des améliorations pour optimiser le travail lors des chantiers

5.10- Peut participer à des réunions de chantier

5.11- Peut contribuer à l'accueil et l'accompagnement dans l'entreprise ou le service de nouvelles personnes (stagiaires, apprentis et nouveaux salariés)

Situations professionnelles significatives

Les tableaux suivants présentent les situations professionnelles significatives de la compétence, c'est à dire les situations qui mettent en jeu les compétences-clés des emplois types ciblés par le diplôme. Par nature, elles sont en nombre réduit.

Le(la) salarié(e) qui maîtrise ces situations professionnelles significatives serait donc à même de mobiliser les mêmes ressources pour réaliser toutes les activités correspondant à l'emploi type.

Ces situations sont regroupées par champs de compétences selon les ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée.
Toutes les situations professionnelles significatives ci-dessous sont réalisées en intégrant la règlementation en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement.

Situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences

Champs de compétences	SPS	Finalités
Mise en place d'ouvrages et de végétaux	● Travaux de préparation du sol ● Plantation de végétaux ● Travaux de construction d'ouvrages paysagers	Aménager un espace paysager conformément au plan d'exécution
Entretien d'espaces paysagers et/ou naturels	● Taille des végétaux ● Tonte et fauchage de gazon et prairie ● Débroussaillage ● Application de traitements phytopharmaceutiques ● Protection des végétaux par utilisation de techniques alternatives	Maîtriser l'évolution des végétaux en fonction de la vocation des espaces et contribuer à leur qualité paysagère et écologique
Maintenance des matériels	● Affûtages des outils et matériels ● Entretien courant des matériels à moteur thermique ou électrique	Maintenir la fonctionnalité des matériels et outils
Communication en situation professionnelle	● Signalement des anomalies observées ● Réponse aux sollicitations d'un client ou d'un usager	Fournir des informations utiles à l'entreprise, au client et aux usagers

Référentiel de diplôme

Certificat d'aptitude professionnelle agricole

spécialité
"Jardinier paysagiste"

Référentiel de certification

Le référentiel de certification du diplôme est constitué par la liste des capacités attestées par le diplôme et les modalités d'évaluation.

Les capacités sont déterminées à partir de l'analyse des emplois et du travail, en fonction des objectifs éducatifs et d'insertion professionnelle, citoyenne et sociale visés par les certifications du Ministère chargé de l'agriculture.

Elles sont de 2 ordres :
- des capacités générales, identiques pour toutes les spécialités du CAP agricole du Ministère chargé de l'agriculture
- des capacités professionnelles, spécifiques à la spécialité.

Le CAP agricole peut être obtenu par la voie modulaire ou par la voie des unités capitalisables (UC). Chacune de ces voies fait l'objet de modalités d'évaluation spécifiques.

Liste des capacités attestées par le diplôme

Capacités générales

CG1- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

CG1.1 - Prendre position dans une situation à caractère social et civique
CG1.2 - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante

CG2- Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

CG2.1- S'exprimer à travers une réalisation personnelle
CG2.2- Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel

CG3 - Interagir avec son environnement social

CG3.1 - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication
CG3.2 - S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif

Capacités professionnelles

CP4. Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager

CP4.1 Entretenir la végétation
CP4.2 Réaliser l'entretien des installations et des infrastructures paysagères

CP5. Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager

CP5.1 Réaliser des travaux de mise en place de végétaux
CP5.2 Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères

CP6. Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements

CP6.1 Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements
CP6.2 Réaliser des opérations de maintenance corrective des matériels et équipements

CP7. S'adapter à des enjeux professionnels locaux

Épreuves de l'examen

L'examen comporte 7 épreuves obligatoires et 1 épreuve facultative. Les épreuves permettent de vérifier l'atteinte de toutes les capacités du référentiel de certification.

Cette modalité d'évaluation est spécifique de la préparation du diplôme dans sa forme "modulaire". Les épreuves diffèrent selon que les candidats bénéficient ou non du CCF.

Pour les candidats en formation initiale (scolaire et apprentissage), 1 épreuve est organisée en épreuve ponctuelle terminale, les autres correspondent à des épreuves organisées en cours de formation.

Tableaux des épreuves pour les candidats en CCF

Épreuve E1

Capacités à certifier	Épreuve	Modalité	Coeff	Module
CG1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux	**E1**		**2**	**MG1**
CG1.1 - Prendre position dans une situation à caractère social et civique	E1.1	CCF	1	ESC et HG
CG1.2 - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante	E1.2	CCF	1	Maths et SESG

Épreuve E2

Capacités à certifier	Épreuve	Modalité	Coeff	Module
CG2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle	**E2**		**2**	**MG2**
CG2.1-S'exprimer à travers une réalisation personnelle	E2.1	CCF	1	Lettres
CG2.2 - Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel	E2.2	CCF	1	EPS et Biologie

Épreuve E3

Capacités à certifier	Épreuve	Modalité	Coeff	Module
CG3 : Interagir avec son environnement social	**E3**		**2**	**MG3 et MP1**
CG3.1 - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication	E3.1	CCF	1	LV Lettres
CG3.2 – S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif	E3.2	CCF	1	SESG

Épreuve E4

Capacités à certifier	Épreuve	Modalité	Coeff	Module
CP4 : Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager	**E4**		**6**	MP4
CP4.1 - Entretenir la végétation	E4.1	EPT	4	STP*
CP4.2 - Réaliser l'entretien des installations et des infrastructures paysagères	E4.2	CCF	2	

Épreuve E5

Capacités à certifier	Épreuve	Modalité	Coeff	Module
CP5 : Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager	**E5**		**4**	MP3
CP5.1 - Réaliser des travaux de mise en place de végétaux	E5.1	CCF	2	STP*
CP5.2 - Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères	E5.2	CCF	2	

Épreuve E6

Capacités à certifier	Épreuve	Modalité	Coeff	Module
CP6 : Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements	**E6**		**2**	MP2
CP6.1 - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements	E6.1	CCF	1	STE
CP6.2 - Réaliser des opérations de maintenance corrective des matériels et équipements	E6.2	CCF	1	

Épreuve E7

Capacité à certifier	Modalité	Coeff	Module
CP7 : S'adapter à des enjeux professionnels locaux		**2**	MIP
CP7 - S'adapter à des enjeux professionnels locaux	CCF	2	STP*

Epreuve facultative

Un enseignement facultatif au choix parmi les trois enseignements proposés	Modalité	Coeff	
Langue vivante étrangère II ou langues et cultures régionales ou langue des signes française	CCF	**2**	Points > 10
Pratiques physiques et sportives			
Pratiques sociales et culturelles			

** Sciences et techniques professionnelles. Plusieurs disciplines contribuent à l'enseignement des modules professionnels. Elles sont regroupées sous l'appellation STP et comprennent les sciences et techniques des aménagements de l'espace et les sciences et techniques des équipements.*

Définition de l'épreuve E4 pour les candidats bénéficiant du CCF

L'épreuve valide la capacité CP4 « Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager ».

Elle est affectée du coefficient 6 et se compose de 2 parties d'épreuve indépendantes : 1 épreuve ponctuelle terminale (E4.1) qui valide la capacité CP4.1 « Entretenir la végétation » et 1 épreuve en CCF (E4.2) qui valide la capacité CP4.2 « Réaliser l'entretien des installations et des infrastructures paysagères ».

L'épreuve ponctuelle terminale E4.1 est une épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles s'appuyant sur 4 fiches portant sur des activités de nature différente et correspondant aux activités professionnelles réalisées par le candidat dans l'entreprise de stage ou d'apprentissage.

Le candidat, qui ne produit pas les 4 fiches, ne peut pas présenter l'épreuve orale.
Le jury tire au sort 1 fiche parmi les 4 proposées. Le candidat expose la pratique qu'il a mise en œuvre dans l'entreprise/la collectivité/l'organisme pendant 5 minutes puis l'explicite à partir du questionnement des examinateurs pendant 15 minutes. L'évaluation est réalisée à partir de la grille critériée nationale.

La durée totale de l'épreuve est de 20 minutes (sans préparation).

Les 4 fiches d'activités, renseignées par le candidat, sont nominatives et numérotées ; elles sont remises aux examinateurs au début de l'épreuve. Elles sont réunies dans une pochette/chemise/enveloppe.
Chaque fiche présente, au recto, l'identification de l'activité réalisée, le contexte de l'activité réalisée, la succession des tâches conduites et les matériels/équipements/ressources mobilisés ainsi que toute illustration[1] jugée utile par le candidat ; au verso l'identification du maître de stage/d'apprentissage et de son entreprise ainsi que son visa attestant de la réalisation de l'activité par le candidat.

Le candidat apporte un deuxième exemplaire des fiches pour en disposer pendant l'épreuve.

Les examinateurs sont :
- un enseignant de sciences et techniques d'aménagements paysagers
- un professionnel[2] du secteur paysager.

[1] *Une illustration peut être une photo, un schéma... dès lors qu'il ne faut pas un matériel extérieur pour la lire.*

[2] *L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. Toutefois, deux examinateurs au moins doivent être présents pour l'épreuve.*

Tableaux des épreuves pour les candidats hors CCF

Épreuves générales	Modalité	Coeff	Module
E1 CG1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux	Épreuve écrite	2	MG1
E2 CG2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle	Épreuve orale Épreuve pratique et orale	2	MG2
E3 CG3 : Interagir avec son environnement social	Épreuve orale Épreuve orale sur dossier	2	MG3 MP1

Épreuves professionnelles	Modalité	Coeff	Module
E4 CP4 : Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager	Épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles	6	MP4
E5 CP5 : Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager	Épreuve de pratique explicitée	4	MP3
E6 CP6 : Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements	Épreuve de pratique explicitée	2	MP2
E7 CP7 : S'adapter à des enjeux professionnels locaux	Épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles	2	MIP

Définition des épreuves générales pour les candidats hors CCF

Epreuve générale E1

L'épreuve E1 valide la capacité CG1 « Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux ».
Elle est affectée du coefficient 2.

Elle prend la forme d'une épreuve écrite d'une durée totale de 2 heures.
Le sujet comporte 2 parties. Il est proposé, à partir d'une thématique commune en lien avec une situation de la vie courante, par les enseignants d'histoire géographie et d'éducation socioculturelle (1ère partie), de mathématiques et de sciences économiques, sociales et de gestion (2nde partie).
La 1ère partie valide la capacité CG1.1 « Prendre position dans une situation à caractère social et civique ».
La 2nde partie valide la capacité CG1.2 « Utiliser des outils dans des situations de la vie courante ».
A partir de la thématique proposée, l'épreuve a pour support un ensemble de documents permettant de construire les questionnements des 2 parties de l'épreuve.

L'évaluation est assurée par un enseignant d'histoire géographie et un enseignant d'éducation socioculturelle pour la 1ère partie et par un enseignant de mathématiques et un enseignant de sciences économiques, sociales et de gestion pour la 2nde partie.

Epreuve générale E2

L'épreuve terminale E2 valide la capacité CG2 « Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle ».
Elle est affectée du coefficient 2.

L'épreuve comporte 2 parties indépendantes :
- une épreuve E2.1 affectée du coefficient 1,
- une épreuve E2.2 affectée du coefficient 1.

L'épreuve terminale E2.1 prend la forme d'une épreuve orale d'une durée de 15 minutes. Elle valide la capacité CG2.1 « S'exprimer à travers une réalisation personnelle ».
Elle permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer à l'oral et à l'écrit.
Le candidat se présente à l'oral avec une production personnelle écrite. La production porte, au choix, sur :
- le métier visé,
- l'entreprise/l'exploitation/la structure où il a effectué son stage,
- une expérience personnelle en lien direct avec la formation.

En fonction du choix retenu, le candidat détermine la forme de sa production qui peut être : une affiche, un panneau d'exposition (format A1 maximum), un article de presse, une plaquette de présentation ou un compte-rendu.
Le candidat présente sa production pendant 5 minutes puis explicite sa démarche et analyse sa production à l'aide du questionnement de l'examinateur pendant 10 minutes.
Le candidat qui ne produit pas la production personnelle écrite ne peut pas présenter l'épreuve.

L'épreuve est notée sur 20 points. La note, en points entiers, est constituée pour moitié par la note obtenue pour la production écrite et pour moitié par la note obtenue pour la prestation orale. L'évaluation est réalisée à l'aide d'une grille critériée nationale.
L'examinateur est un enseignant de lettres.

L'épreuve terminale E2.2 prend la forme d'une épreuve pratique et orale. Elle valide la capacité CG2.2 « Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel ».
Le candidat pratique une APSA telle qu'elle est définie dans les fiches certificatives de niveau 3 d'EPS.
La partie pratique a une durée variable selon l'APSA choisie par le candidat. Elle est suivie d'une partie orale d'une durée maximum de 10 minutes.
La partie orale vise à vérifier que le candidat est capable de mettre en relation sa pratique de l'APSA avec des connaissances en biologie. Elle s'appuie sur un questionnement de l'examinateur dont le thème est choisi parmi les 3 suivants :
- prévention : adaptation à l'effort, fréquence cardiaque, rythme respiratoire ;
- fonctionnement : appareil musculo-squelettique et appareil cardio-respiratoire ;
- énergie : alimentation adaptée à la pratique d'une APSA.

L'épreuve est notée sur 20 points. La note, en points entiers, est constituée pour 2/3 par la note obtenue à la pratique et pour 1/3 par la note obtenue à l'oral.
L'évaluation est réalisée à l'aide d'une grille critériée nationale.
L'examinateur est un enseignant d'éducation physique et sportive.

Epreuve générale E3
L'épreuve terminale E3 valide la capacité CG3 « Interagir avec son environnement social ».
Elle est affectée du coefficient 2.
L'épreuve comporte 2 parties indépendantes : E3.1 et E3.2.

L'épreuve terminale E3.1 valide la capacité CG3.1 « Adapter son langage et son comportement aux situations de communication ».

● Pour une part,
c'est une épreuve orale de langue vivante, affectée du coefficient 0,5 et d'une durée de 10 minutes et pour laquelle le candidat bénéficie d'un temps de préparation de 15 minutes.
L'épreuve prend la forme d'un jeu de rôle dans une situation de la vie quotidienne (parler de soi, de sa famille, du lieu où l'on vit, de ses loisirs, de son futur métier…).
Elle a pour support une fiche décrivant la situation de communication, rédigée en français, remise au candidat par l'examinateur.
Elle se déroule en 2 temps :
- pendant un temps n'excédant pas 2 minutes, le candidat s'exprime en continu en langue étrangère : il se présente et présente la situation de communication :
- puis l'épreuve se poursuit par une interaction, en langue étrangère, avec l'examinateur.
L'ensemble de l'épreuve est évalué à l'aide d'une grille critériée nationale.
L'examinateur est un enseignant de langue vivante.
L'épreuve est notée sur 20 points, en points entiers.

● Pour une autre part,
c'est une épreuve orale de français, affectée du coefficient 0,5.
Elle est évaluée par un enseignant de Lettres à l'aide d'une grille critériée nationale pendant l'épreuve orale E3.2.
L'épreuve est notée sur 20 points, en points entiers.

L'épreuve terminale E3.2 prend la forme d'une épreuve orale sur dossier d'une durée de 15 minutes. Elle est affectée du coefficient 1.

L'épreuve valide la capacité CG3.2 « S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif » contextualisée dans le cadre de l'entreprise/structure.
Elle vise à mobiliser les connaissances et méthodes développées dans le module professionnel MP1 « Insertion du salarié/employé dans l'entreprise/structure » du référentiel de formation du CAP agricole.

Le candidat se présente à l'épreuve avec un dossier constitué de 2 fiches décrivant un emploi réel observé dans une entreprise/structure de stage, d'apprentissage …
La première fiche présente l'organisation employeuse.
La seconde fiche (qui peut être recto/verso) présente les caractéristiques de l'emploi.
Des annexes peuvent étayer ces fiches notamment en ce qui concerne le cadre juridique et légal de l'emploi ainsi que les conditions d'hygiène et de sécurité au travail.

L'épreuve se déroule en 2 temps :
- présentation pendant 5 minutes maximum de l'emploi observé,
- questionnement du jury pendant 10 minutes. Durant cet échange, le candidat est amené à se positionner quant à son employabilité personnelle dans l'emploi présenté.

Le candidat qui ne produit pas le dossier ne peut pas présenter l'épreuve.

L'évaluation est réalisée par un enseignant de sciences économiques, sociales et de gestion et un professionnel du secteur à l'aide d'une grille critériée nationale.
L'épreuve est notée sur 20 points, en points entiers.

POUR RAPPEL :
Cette épreuve orale est également support d'évaluation pour la capacité CG3.1. L'examinateur enseignant de lettres évalue les capacités d'expression du candidat à l'aide d'une grille critériée nationale distincte de celle de l'épreuve E3.2.

Définition des épreuves professionnelles pour les candidats hors CCF

Épreuve professionnelle E4

L'épreuve valide la capacité CP4 « Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager ».

Elle est affectée du coefficient 6 ainsi réparti :
- pour la CP4.1 « Entretenir la végétation », coefficient 4 ;
- pour la CP4.2 « Réaliser l'entretien des installations et infrastructures paysagères » coefficient 2.

L'épreuve terminale E4 est une épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles s'appuyant sur 6 fiches portant sur des activités de nature différente et correspondant aux activités professionnelles réalisées par le candidat dans l'entreprise de stage ou d'apprentissage. 2 à 3 fiches portent sur la CP4.2, les autres sur la CP4.1.
Le candidat, qui ne produit pas les 6 fiches, ne peut pas présenter l'épreuve orale.
Le jury tire au sort 1 fiche parmi celles proposées en CP4.1 et 1 fiche parmi celles proposées en CP4.2.
Pour chacune des 2 fiches, le candidat expose la pratique qu'il a mise en œuvre dans l'entreprise/la collectivité/l'organisme pendant 5 minutes puis l'explicite à partir du questionnement des examinateurs pendant 10 minutes.
L'évaluation est réalisée à partir de la grille critériée nationale.

La durée totale de l'épreuve est de 30 minutes (sans préparation).
Les 6 fiches d'activités, renseignées par le candidat, sont nominatives et numérotées ; elles sont remises aux examinateurs au début de l'épreuve. Elles sont réunies dans une pochette/chemise/enveloppe.
Chaque fiche présente au recto l'identification de l'activité réalisée, le contexte de l'activité réalisée, la succession des taches conduites et les matériels/équipements/ressources mobilisés ainsi que toute illustration[1] jugée utile par le candidat ; au verso l'identification du maître de stage/d'apprentissage et de son entreprise ainsi que son visa attestant de la réalisation de l'activité par le candidat.
Le candidat produit un deuxième exemplaire des fiches pour qu'il puisse en disposer pendant l'épreuve.

Les examinateurs sont :
- un enseignant de sciences et techniques des aménagements paysagers
- un professionnel[2] du secteur paysager.

Épreuve professionnelle E5

L'épreuve valide la capacité CP5 «Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager ».

Elle est affectée du coefficient 4.
L'épreuve terminale E5 est une épreuve de pratique explicitée.

Cette épreuve porte sur la capacité du candidat à réaliser en sécurité, à partir de consignes, des travaux ayant trait à différents types d'opérations relatives à la mise en place de végétaux et/ou d'installations et d'infrastructures paysagères en référence aux activités en lien avec le référentiel professionnel.
La durée totale de l'épreuve est de 2 heures.
Le candidat doit se présenter à l'épreuve équipé de ses EPI personnels (chaussures ou bottes de sécurité et vêtements de travail) ; à défaut, il ne peut présenter l'épreuve.

Les examinateurs sont :
- un enseignant de sciences et techniques des aménagements paysagers
- un professionnel[2] du secteur paysager.

Épreuve professionnelle E6

L'épreuve valide la capacité CP6 « Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements».

Elle est affectée du coefficient 2.
L'épreuve terminale E6 est une épreuve de pratique explicitée.
Il s'agit de réaliser une opération de maintenance. L'épreuve E6 se déroule, de préférence, dans une parcelle ou un atelier.
La durée totale de l'épreuve est de 30 minutes comprenant : un temps de préparation, la réalisation de l'activité, le rangement du matériel et la restitution devant le jury.
Le candidat doit se présenter à l'épreuve équipé de ses EPI personnels (chaussures ou bottes de sécurité et vêtements de travail) ; à défaut, il ne peut présenter l'épreuve.

Les examinateurs sont :
- un enseignant de sciences et techniques des équipements
- un professionnel[2].

Épreuve professionnelle E7

L'épreuve valide la capacité CP7 « S'adapter à des enjeux professionnels locaux ».

Elle est affectée du coefficient 2.
L'épreuve terminale E7 est une épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles s'appuyant sur 1 fiche portant sur l'activité menée, par le candidat, dans le cadre du MIP.

L'activité choisie comme support de l'épreuve est en lien avec le référentiel professionnel. Elle est obligatoirement différente des activités présentées dans le cadre des épreuves E4 et E5.
Elle correspond à un approfondissement, un complément ou une diversification des activités traitées en enseignement professionnel.
Le candidat qui ne produit pas la fiche ne peut se présenter à l'épreuve.
Le candidat produit un deuxième exemplaire de la fiche pour qu'il puisse en disposer pendant l'épreuve.

La durée totale de l'épreuve est de 15 minutes dont un temps pour la présentation du candidat et un temps pour l'entretien.

Les examinateurs sont :
-un enseignant de sciences et techniques des aménagements paysagers
-un professionnel du champ professionnel[2].

[1] *Une illustration peut être une photo, un schéma... dès lors qu'il ne faut pas un outil extérieur pour la lire.*

[2] *L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. Toutefois, deux examinateurs au moins doivent être présents pour l'épreuve.*

Unités capitalisables

Le CAP agricole spécialité “Jardinier paysagiste” est un diplôme organisé et délivré en unités capitalisables (UC) spécifiques à la formation professionnelle continue et à l’apprentissage.
Les UC peuvent être obtenues indépendamment et sont valables pendant une durée de 5 ans.
Chaque UC correspond à une capacité du référentiel de certification.

Les règles communes de l’évaluation des diplômes en UC du ministère chargé de l’agriculture sont définies par note de service.

Capacités et UC générales		
Capacités	**Unités capitalisables**	**Prescriptions spécifiques**
CG 1	UCG 1 : Agir dans des situations de la vie courante à l’aide de repères sociaux - Prendre position dans une situation à caractère social et civique - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante	
CG 2	UCG 2 : Mettre en oeuvre des actions contribuant à sa construction personnelle - S’exprimer à travers une réalisation personnelle - Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel	
CG 3	UCG 3 : Interagir avec son environnement social - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication - S’approprier les normes et cadres de références d’un collectif	
Capacités et UC professionnelles		
CP 4	UCP 1 : Réaliser en sécurité des travaux d’entretien paysager - Entretenir la végétation - Réaliser l’entretien des installations et des infrastructures paysagères	Évaluation en situation professionnelle
CP 5	UCP 2 : Réaliser en sécurité des travaux d’aménagement paysager - Réaliser des travaux de mise en place de végétaux - Réaliser des travaux de mise en place d’installations et d’infrastructures paysagères	Évaluation en situation professionnelle
CP 6	UCP 3 : Effectuer des travaux liés à l’entretien courant des matériels et équipements - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements - Réaliser des opérations de maintenance corrective des matériels et équipements	Évaluation en situation professionnelle
CP 7	UCARE : S’adapter à des enjeux professionnels locaux L'UCARE évalue des compétences professionnelles.	Évaluation en situation professionnelle

Tableau des équivalences entre épreuves et unités capitalisables

Les candidats ayant préparé la spécialité “Jardinier paysagiste” du CAPa, ajournés à l’examen, peuvent conserver les notes supérieures ou égales à 10 s’ils présentent de nouveau l’examen dans une période de 5 ans. S’ils préparent de nouveau le diplôme par la modalité des unités capitalisables (apprentissage ou formation continue), ils peuvent bénéficier règlementairement du système d’équivalence entre les épreuves et les unités capitalisables présenté dans le tableau ci-dessous.
Une note supérieure ou égale à 10 à l’épreuve validant la capacité permet l’acquisition de l’unité capitalisable correspondante.

CAPACITES	EPREUVES	UC
CG1 - Agir dans des situations de la vie courante à l’aide de repères sociaux CG1.1 - Prendre position dans une situation à caractère social et civique CG1.2 - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante	**E1**	**UCG1**
CG2 - Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle CG2.1- S’exprimer à travers une réalisation personnelle CG2.2- Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel	**E2** (E2.1 + E2.2*)	**UCG2**
CG3 - Interagir avec son environnement social CG3.1 - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication CG3.2- S’approprier les normes et cadres de références d’un collectif	**E3** (E3.1* + E3.2)	**UCG3**
CP4 - Réaliser en sécurité des travaux d’entretien paysager CP4.1- Entretenir la végétation CP4.2- Réaliser l’entretien des installations et des infrastructures paysagères	**E4**	**UCP1**
CP5 - Réaliser en sécurité des travaux d’aménagement paysager CP5.1- Réaliser des travaux de mise en place de végétaux CP5.2- Réaliser des travaux de mise en place d’installations et d’infrastructures paysagères	**E5**	**UCP2**
CP6 – Effectuer des travaux liés à l’entretien des matériels et équipements CP6.1- Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements CP6.2- Réaliser des opérations de maintenance corrective des matériels et équipements	**E6**	**UCP3**
CP7 - S’adapter à des enjeux professionnels locaux	**E7**	**UCARE**

** possibilité de dispense d’épreuve*

Référentiel de diplôme

Certificat d'aptitude professionnelle agricole

spécialité
"Jardinier paysagiste"

Référentiel de formation

Présentation générale

La formation est organisée en modules d'enseignement général et d'enseignement professionnel.
Elle comporte des périodes de formation en milieu professionnel, un stage collectif, des activités pluridisciplinaires, un volume horaire non affecté à des disciplines et un enseignement facultatif.

MODULES D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL

Communs à toutes les spécialités, les modules d'enseignement général permettent à l'apprenant d'acquérir et/ou de consolider des connaissances de base et des savoirs généraux liés au développement de sa personnalité et à la construction de son autonomie. Ils contribuent aussi à son insertion professionnelle, sociale et citoyenne.
Les niveaux d'exigence visés sont le renforcement d'acquis du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

MODULES D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Les modules d'enseignement professionnel visent l'acquisition des techniques et des pratiques professionnelles liées à l'exécution d'activités et/ou de tâches en lien avec le référentiel professionnel. Ils visent aussi l'acquisition des connaissances nécessaires à la réalisation et à la compréhension de ces pratiques.
Les niveaux d'exigence visés sont l'acquisition des savoir-faire simples proches du cœur de métier.

FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Les périodes de formation en milieu professionnel permettent à l'apprenant de participer aux activités de l'entreprise, en cohérence avec les capacités attestées par le diplôme. Elles facilitent la liaison entre les savoirs et les savoir-faire. Ces périodes font partie intégrante de la formation et doivent être préparées en amont et exploitées au retour. La formation en milieu professionnel comprend, un stage individuel obligatoire de 12 semaines dont 11 sont prises sur la scolarité dans une entreprise du secteur professionnel.
Parmi les 12 semaines de formation en milieu professionnel, au moins 6 semaines doivent être effectuées dans une entreprise du secteur professionnel où sont réalisées les techniques et pratiques professionnelles d'entretien et d'aménagement paysagers. Au-delà des 6 semaines, la formation en milieu professionnel peut se poursuivre dans une entreprise qui met en œuvre l'activité spécifique liée au MIP proposé par l'établissement pour la classe ou section concernée.
Les établissements scolaires ont la possibilité de proposer, à titre individuel ou pour des groupes restreints d'élèves de la classe, **de 1 à 6 semaine(s) supplémentaire(s)** de stage en entreprise, prises sur la scolarité. Dans le cadre d'un parcours différencié, cette disposition peut être mise en œuvre tout au long de la formation pour certains élèves dont le projet de formation vise en priorité l'insertion professionnelle. Ce contexte de formation particulier est proposé à des élèves identifiés comme pouvant en tirer parti par l'équipe pédagogique. Toutes les organisations pour la mise en place de la ou des semaines supplémentaires sont possibles (journées, semaine(s) alternée(s) avec les enseignements en établissement ou semaines cumulées…).

Dans ce contexte, il est impératif que les chefs d'établissement et les équipes pédagogiques mettent en œuvre les diligences normales[1] relatives à l'organisation des périodes en entreprise.

STAGE COLLECTIF « ÉDUCATION À LA SANTÉ, À LA SÉCURITÉ ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE »

1 semaine de stage collectif, prise sur la scolarité, est consacrée aux thématiques liées à l'éducation à la santé, à la sécurité et au développement durable.
Ce temps peut permettre d'aborder la santé et la sécurité au travail en particulier les risques liés aux activités professionnelles, ainsi que des notions de prévention et de secours civiques.
L'éducation au développement durable met l'accent sur la démarche de projet et/ou l'action collective visant à favoriser un comportement responsable dans la vie quotidienne.

1 Cf note de service en vigueur relative aux stages en entreprise des élèves et étudiants de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles, aux périodes de formation en milieu professionnel des élèves et des étudiants de BTSA de l'enseignement agricole et à la mise en œuvre des modalités de dérogation et d'affectation aux travaux réglementés des jeunes de 15 ans au moins et de moins de 18 ans.

HORAIRE NON AFFECTÉ

L'enseignement obligatoire, pour les scolaires, comporte 290 heures équivalant 5 heures hebdomadaires non affectées à des disciplines dans la grille horaire nationale.
Selon le projet pédagogique défini pour la classe, en accord avec le chef d'établissement, l'équipe pédagogique propose une répartition de ces horaires entre les disciplines concourrant aux enseignements modulaires. La répartition de ces horaires non affectés peut être différente entre les 2 années du cycle (avec une organisation annuelle, semestrielle…). Cette organisation est présentée en conseil de l'éducation et de la formation, en conseil intérieur et validée en conseil d'administration.
Ces heures contribuent au même titre que les horaires disciplinaires définis dans la grille horaire nationale à l'acquisition des capacités du référentiel de certification.

PLURIDISCIPLINARITE

La pluridisciplinarité implique plusieurs enseignants. Un horaire de 174 heures équivalant 3 heures hebdomadaires permet de conduire des séances pédagogiques avec un double encadrement. Il n'y a pas de liste de thèmes de pluridisciplinarité définie. Chaque équipe choisit les objectifs de formation des modules pour lesquels la pluridisciplinarité est la modalité la plus pertinente. Diverses organisations sont possibles : ½ journée, journée, horaire hebdomadaire …

ENSEIGNEMENT FACULTATIF

A choisir entre langue vivante étrangère II ou langues et cultures régionales ou langue des signes française ou pratiques physiques et sportives ou pratiques sociales et culturelles.

Architecture de la formation par voie scolaire

La formation par voie scolaire s'effectue en 1 624 heures d'enseignement correspondant à 58 semaines sur 2 ans.
L'horaire hebdomadaire est de 28 heures d'enseignement obligatoire comprenant les 3 heures de pluridisciplinarité et les 5 heures non affectées aux disciplines dans la grille horaire nationale.

Elle comprend :
- 12 semaines obligatoires de formation en milieu professionnel dont 11 prises sur la scolarité
- 1 semaine de stage collectif prise sur la scolarité.

Modules d'enseignement général (580h + possibilité d'utilisation de l'horaire non affecté)

MG1 - Agir dans des situations de la vie sociale

Ce module doit permettre de sensibiliser l'apprenant à la diversité et à l'influence des sociétés et des cultures, aux enjeux des relations entre les sociétés et les territoires, à une citoyenneté responsable afin qu'il construise son identité sociale et culturelle.
Disciplines : Histoire Géographie – Éducation socioculturelle – Mathématiques – Technologies de l'informatique et du multimédia - Sciences économiques, sociales et de gestion

MG2 - Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle

Ce module doit permettre à l'apprenant de se construire en améliorant ses compétences en expression orale et écrite, ses compétences physiques et en les mettant en œuvre de manière efficace et pertinente dans des situations concrètes.
Disciplines : Lettres – Éducation socioculturelle – Biologie-Écologie – Éducation physique et sportive

MG3 – Interagir avec son environnement social

Ce module doit permettre de sensibiliser l'apprenant à l'influence des relations sociales et lui apprendre à développer des capacités langagières, à repérer et intégrer les normes et cadres de son environnement social et professionnel, afin de comprendre les enjeux des relations entre les individus au sein d'un groupe et de savoir s'y positionner.
Disciplines : Lettres - Langue vivante - Sciences économiques, sociales et de gestion - Éducation physique et sportive

Horaire non affecté

Activités organisées à l'initiative des équipes pédagogiques dans le cadre d'un projet pédagogique formalisé visant les objectifs du référentiel de formation.

Modules d'enseignement professionnel (754h + possibilité d'utilisation de l'horaire non affecté)

MP1 - Insertion du salarié dans l'entreprise
Ce module permet d'identifier le cadre social, juridique et réglementaire de l'exercice de l'activité professionnelle pour pouvoir prendre des décisions raisonnées dans ses choix. Il permet à l'apprenant de se situer en tant que futur salarié.
Disciplines : Sciences économiques, sociales et de gestion

Horaire : 58h

MP2 - Maintenance des matériels
Ce module permet d'effectuer des opérations de maintenance des matériels liées aux travaux paysagers dans une perspective de durabilité, en respectant les règles d'hygiène et de sécurité.
Disciplines : Sciences et techniques des équipements - Physique et chimie ; Discipline contribuant à l'enseignement du module : Sciences et techniques des aménagements de l'espace

Horaire : 174h

MP3 - Mise en place d'aménagements paysagers
Ce module permet de réaliser en sécurité les tâches d'un chantier d'aménagement paysager.
Disciplines : Sciences et techniques des aménagements de l'espace ; Discipline contribuant à l'enseignement du module : Sciences et techniques des équipements ; Biologie-écologie

Horaire : 203h

MP4 – Travaux d'entretiens paysagers
Ce module permet de réaliser les tâches d'un chantier d'entretien paysager.
Disciplines : Sciences et techniques des aménagements de l'espace ; Discipline contribuant à l'enseignement du module : Sciences et techniques des équipements

Horaire : 203h

MIP - Module d'initiative professionnelle
Ce module permet de réaliser des aménagements et des techniques particulières dans des thématiques diversifiées et innovantes pouvant contribuer au développement ou à la mise en valeur du territoire des établissements.
Disciplines : Sciences et techniques des aménagements de l'espace

Horaire : 116h

Horaire non affecté

Activités organisées à l'initiative des équipes pédagogiques dans le cadre d'un projet pédagogique formalisé visant les objectifs du référentiel de formation.

Référentiel de diplôme

Certificat d'aptitude professionnelle agricole

spécialité
"Jardinier paysagiste"

Unités de formation

Les modules d'enseignement général sont conçus pour permettre des démarches pédagogiques actives, collaboratives et pluridisciplinaires qui favorisent la motivation des apprenants et par là-même, concourent à l'atteinte des objectifs. Les modules d'enseignement professionnel visent l'acquisition des techniques et des pratiques professionnelles liées à l'exécution d'activités et/ou de tâches en lien avec le référentiel professionnel. Ils visent aussi l'acquisition des connaissances nécessaires à la compréhension des pratiques.

MG1 Agir dans des situations de la vie sociale

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module doit permettre de sensibiliser l'apprenant à la diversité et à l'influence des sociétés et des cultures, aux enjeux des relations entre les sociétés et les territoires, à une citoyenneté responsable, afin qu'il construise son identité sociale et culturelle.

Objectifs du module

▶Objectif 1- Prendre position dans des situations sociales
▶Objectif 2- Utiliser des outils dans des situations de la vie courante

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

▶Objectif 1 : Prendre position dans des situations sociales

Les enseignements de l'histoire géographie et de l'éducation socioculturelle favorisent l'insertion et le développement de l'individu dans son environnement social et culturel. Par l'étude de situations ou la conduite d'activités liées à l'environnement proche, par la création de produits de communication témoignant de ces activités, il s'agit de donner des moyens à chacun de mieux comprendre le monde et d'y agir.

1.1- Découvrir des faits historiques et géographiques pour comprendre le monde

1.1.1- Acquérir une culture historique pour connaître des faits du passé et comprendre le présent
1.1.2- Etudier des caractéristiques de l'espace mondial, national ou local
1.1.3- Apprendre concrètement les règles permettant le respect de l'autre et se former à l'exercice de la citoyenneté

1.2- Agir sur la construction de son identité sociale et culturelle

1.2.1- Découvrir l'influence de l'environnement social et culturel sur les individus
1.2.2- Identifier l'importance des choix individuels dans la construction de l'identité sociale
1.2.3- Témoigner de pratiques culturelles dans des productions collectives à partager

▶Objectif 2 : Utiliser des outils dans des situations de la vie courante

Les mathématiques, l'informatique et les sciences économiques doivent être des outils au service de l'insertion sociale et professionnelle des apprenants. La contextualisation des apprentissages s'impose pour l'appropriation des notions relatives à ces enseignements. Les études de cas, les situations-problèmes sont à privilégier.

2.1- Utiliser des outils mathématiques pour les réinvestir dans des situations concrètes

2.1.1- Organiser un calcul pour résoudre un problème de la vie courante ou de la vie professionnelle
2.1.2- Utiliser la représentation graphique d'une fonction
2.1.3- Organiser des données statistiques
2.1.4- Exploiter des représentations géométriques

2.2- Développer l'usage citoyen des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans la vie courante et dans la vie professionnelle en vue d'accroître l'autonomie des apprenants

2.2.1- S'approprier les caractéristiques d'un environnement numérique de travail dans des situations de la vie courante et de la vie professionnelle
2.2.2- Utiliser des outils, des logiciels et des applications numériques adaptés dans le cadre de projets interdisciplinaires en lien avec des situations de la vie courante et de la vie professionnelle
2.2.3- Situer les TIC dans l'environnement social, économique et culturel pour adopter une attitude responsable lors de leur utilisation dans le cadre de projets interdisciplinaires

2.3- Agir en citoyen et en consommateur averti dans des situations de la vie courante

2.3.1- Identifier les sources de revenus possibles pour satisfaire les besoins d'un ménage
2.3.2- Faire des choix pour répondre aux besoins de la vie courante
2.3.3- Gérer le budget d'un ménage

MG2

Mettre en œuvre des démarches contribuant à la construction personnelle

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module doit permettre à l'apprenant de se construire en améliorant ses compétences en expression orale et écrite, ses compétences physiques et en les mettant en œuvre de manière efficace et pertinente dans des situations concrètes.

Objectifs du module

▶Objectif 1- S'exprimer à travers des réalisations personnelles
▶Objectif 2- Agir pour favoriser son équilibre personnel

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

▶Objectif 1 : S'exprimer à travers des réalisations personnelles

1.1- Lire pour se construire

1.1.1- Lire pour s'informer
1.1.2- Lire pour le plaisir et pour l'ouverture au monde et aux autres
1.1.3- Lire pour écrire

1.2- Ecrire sur soi, sur son expérience, sur le monde

1.2.1- Développer une opinion, une argumentation
1.2.2- Exprimer un sentiment, une émotion…
1.2.3- Raconter un événement, une histoire

1.3- Parler de soi et de son expérience

1.3.1- Partager ses expériences personnelles
1.3.2- Parler de soi dans son métier, dans sa pratique professionnelle

1.4- Réaliser une production personnelle pour s'exprimer

1.4.1- Réaliser une production personnelle dans une forme librement choisie
1.4.2- Présenter sa démarche, analyser ses objectifs et justifier ses choix

▶Objectif 2 : Agir pour favoriser son équilibre personnel

Les trois sous-objectifs visent à atteindre un équilibre personnel, en combinant les connaissances, les exigences professionnelles et la pratique des activités physiques et sportives, artistiques et d'entretien de soi (APSAES). L'articulation entre les apports de connaissances et les activités physiques pratiquées doit être privilégiée. La collaboration entre les enseignants de biologie-écologie et d'EPS est indispensable, la progression pédagogique et les contenus des deux disciplines devant être harmonisés.

2.1- Développer ses ressources motrices

2.1.1- Pratiquer, en s'engageant lucidement, différentes activités physiques et sportives
2.1.2- Enrichir sa motricité pour gagner en autonomie
2.1.3- Solliciter ses ressources motrices et affectives pour développer l'estime de soi et le plaisir de pratiquer

2.2- Appliquer les principes d'une hygiène de vie adaptée à un contexte donné

2.2.1- Repérer les facteurs agissant sur le mode de vie : sommeil, habitudes alimentaires, hygiène corporelle
2.2.2- Repérer les activités permettant le maintien de l'équilibre psychologique
2.2.3- Repérer les risques liés aux accidents corporels, aux bruits, à la pollution des milieux ambiants
2.2.4- Mettre en place des mesures simples de prévention permettant de favoriser une hygiène de vie adaptée à un contexte donné

2.3- Gérer son activité physique

2.3.1- Prendre en compte les indicateurs physiologiques et psychologiques
2.3.2- Assurer sa sécurité et celle des autres
2.3.3- Entretenir sa santé par la pratique raisonnée d'activités physiques et sportives, artistiques et d'entretien de soi (APSAES)

MG3

Interagir avec son environnement social

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module doit permettre de sensibiliser l'apprenant à l'influence des relations sociales et lui apprendre à développer des capacités langagières, à repérer et intégrer les normes et cadres de son environnement social et professionnel, afin de comprendre les enjeux des relations entre les individus au sein d'un groupe et de savoir s'y positionner.

Objectifs du module

▶Objectif 1- Adapter son langage et son comportement aux situations de communication
▶Objectif 2- Intégrer les normes et cadres de références popres à un collectif

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

▶Objectif 1 : Adapter son langage et son comportement aux situations de communication

Il s'agit de développer des capacités langagières à travers l'enseignement du français (trois premiers sous-objectifs) et de la langue étrangère (quatrième sous-objectif). Ces capacités sont mises en œuvre dans des situations de communication sociales et professionnelles.

1.1- Renforcer la maîtrise de la langue française

1.1.1- Acquérir les mécanismes de la langue
1.1.2- Enrichir son vocabulaire

1.2- Comprendre des messages écrits et oraux

1.2.1- Saisir le sens global d'un message
1.2.2- Analyser la situation de communication
1.2.3- Rechercher, sélectionner et restituer l'information

1.3- Produire des messages, à l'écrit et à l'oral

1.3.1- Maîtriser son élocution et sa posture dans des situations de communication variées
1.3.2- Analyser la situation de communication
1.3.3- Reformuler brièvement un message lu ou entendu

1.4- Communiquer oralement en langue étrangère

1.4.1- Comprendre la langue orale : comprendre une intervention brève, claire et simple
1.4.2- S'exprimer à l'oral en continu : produire des énoncés simples
1.4.3- S'exprimer à l'oral en interaction dans des échanges courts et simples

▶Objectif 2 : Intégrer les normes et cadres de références propres à un collectif

Il permet à l'apprenant de repérer et d'intégrer les normes et cadres de son environnement social et professionnel. Les trois sous-objectifs sont abordés à travers la pratique des activités physiques et sportives, artistiques et d'entretien de soi (APSAES). Ils permettent aussi l'articulation des exigences professionnelles et des connaissances en s'appuyant sur des situations concrètes. Ils sont prolongés dans le contexte de l'entreprise dans le cadre du module MP1.

2.1- Se positionner au sein d'un collectif

2.1.1- Intégrer son environnement culturel par la connaissance des différents statuts et rôles
2.1.2- Respecter les individus, accepter les différences

2.2- Respecter la règle dans son contexte d'application, de coopération ou d'opposition

2.2.1- Comprendre l'utilité de la règle
2.2.2- Comprendre et s'approprier des normes et des contraintes
2.2.3- Maîtriser ses réactions affectives

2.3- Contribuer au projet collectif

2.3.1- Exprimer sa position
2.3.2- Contribuer à une décision collective
2.3.3- Prendre, à son niveau, des responsabilités

MP1

Insertion du salarié dans l'entreprise

Objectif général du module :

Identifier le cadre social, juridique et réglementaire de l'exercice de l'activité professionnelle pour pouvoir prendre des décisions raisonnées dans ses choix.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module, préparant à la capacité CG3 du référentiel de certification, a pour finalité de favoriser l'insertion de l'apprenant dans le monde du travail. Il doit permettre d'acquérir des repères juridiques et sociaux liés au monde du travail, d'identifier les droits et obligations liés à une situation de travail et de préparer l'insertion professionnelle.
Les expériences dans l'établissement permettent d'initier une réflexion sur les droits et les devoirs des personnes qui seront précisées et développées dans l'exercice de l'activité professionnelle dans l'entreprise. Il s'agit, à partir de situations concrètes, de visites en entreprise en partenariat avec les techniciens, d'appréhender le cadre de l'exercice de l'activité professionnelle pour pouvoir, à terme, y agir de façon responsable. Les objectifs 1 à 3 permettent ainsi d'acquérir des règles de base du droit du travail dans un contexte économique et professionnel. Les objectifs 4 et 5 permettent de réinvestir ces acquis pour se préparer à l'insertion professionnelle et analyser un poste de travail particulier. Cette analyse peut se construire tout au long du parcours de formation à partir de recherches documentaires complémentaires aux observations de terrain.

Objectifs du module

- ▶Objectif 1- Identifier les règles de fonctionnement d'une structure
- ▶Objectif 2- Caractériser les entreprises pourvoyeuses d'emplois
- ▶Objectif 3- Repérer les éléments du contrat de travail et identifier les éléments du salaire
- ▶Objectif 4- Se projeter dans le monde du travail
- ▶Objectif 5- Identifier les caractéristiques d'un emploi de l'entreprise

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

▶Objectif 1 : Identifier les règles de fonctionnement d'une structure

1.1- Identifier les différents acteurs de la structure

1.2- Intégrer le cadre et les règles en situation professionnelle

1.3- Se préparer à la période de formation en milieu professionnel

▶Objectif 2 : Caractériser les entreprises pourvoyeuses d'emplois

2.1- Identifier les différentes formes d'entreprises ou d'organismes

2.2- Identifier les acteurs de l'entreprise

2.3- Identifier les partenaires extérieurs de l'entreprise

▶Objectif 3 : Repérer les éléments du contrat de travail et identifier les éléments du salaire

3.1- Identifier les éléments clés du contrat de travail

3.2- Différencier les différents types de contrat de travail

3.3- Repérer les conséquences du contrat de travail

3.4- Identifier les éléments du salaire et les repérer sur le bulletin de paie

▶Objectif 4 : Se projeter dans le monde du travail

4.1- Identifier les sources d'information pour trouver un emploi

4.2- Identifier les éléments clés d'une fiche de poste et/ou d'une offre d'emploi

4.3- Se préparer à répondre à une offre d'emploi

▶Objectif 5 : Identifier les caractéristiques d'un emploi de l'entreprise

5.1- Décrire le contexte de l'entreprise

5.2- Identifier les fonctions et attributions

5.3- Repérer les atouts et les contraintes du poste

5.4- Identifier les obligations et les droits du salarié dans le poste

5.5- Décrire les compétences requises

5.6- Déterminer les compétences à développer : formation et évolution de carrière

5.7- Prendre en compte les préoccupations liées au développement durable dans son activité

MP2 Maintenance des matériels

Objectif général du module :

Effectuer des opérations de maintenance des matériels liées aux travaux paysagers dans une perspective de durabilité en respectant les règles d'hygiène et de sécurité

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Le module professionnel lié aux matériels a pour finalité la maintenance conditionnelle de premier niveau, à partir de consignes, jusqu'à une certaine autonomie, des matériels et installations dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité. Il doit permettre, à l'apprenant :

- d'expliquer une action demandée à partir de ses connaissances sur l'utilisation, la maintenance en sécurité des matériels,
- d'assurer la maintenance conditionnelle, à partir de consignes, des matériels en sécurité et dans le respect des critères de durabilité.

Les matériels sont ceux liés au secteur d'activité concerné et aux supports choisis. Il convient donc de se rapprocher des autres disciplines techniques pour choisir les différents supports d'étude.

L'ordre des objectifs dans ce module n'est en aucun cas celui à suivre dans une progression. C'est à l'enseignant de les combiner dans une logique pédagogique adaptée aux apprenants et aux contextes. De même, c'est à l'enseignant de déterminer sur quels objectifs il doit davantage insister en fonction des contextes (établissement, apprenants, contexte professionnel local…) en gardant à l'esprit que le CAP agricole est un diplôme qui a pour principale vocation l'insertion professionnelle.

Objectifs du module

▶Objectif 1- Acquérir des bases technologiques et réglementaires afin de pouvoir mettre en œuvre les matériels et assurer leur maintenance en sécurité

▶Objectif 2- Acquérir expérimentalement des repères scientifiques nécessaires à la réalisation des opérations de maintenance

▶Objectif 3- Participer aux travaux de maintenance conditionnelle des matériels

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

▶Objectif 1 : Acquérir des bases technologiques et réglementaires afin de pouvoir mettre en œuvre les matériels et assurer leur maintenance en sécurité

1.1- Identifier les matériels et leurs composants associés afin d'en comprendre le fonctionnement dans le but de satisfaire au besoin en sécurité à partir de consignes

1.1.1- Identifier les différents matériels relatifs au domaine des aménagements paysagers en y associant leur(s) caractéristique(s), rôle(s), préconisations d'emploi en sécurité et les points de maintenance
1.1.2- Présenter le fonctionnement des moteurs 4 temps
1.1.3- Identifier les différents organes et accessoires d'un moteur 2 temps en y associant leur(s) rôle(s) et les points de maintenance
1.1.4- Présenter succinctement le fonctionnement des moteurs utilisant une énergie électrique
1.1.5- Localiser les différents sous-ensembles d'un matériel permettant son fonctionnement en identifiant les points de maintenance

1.2 Se former à la sécurité afin d'assurer les tâches demandées en préservant son intégrité, celles des autres et celles des installations

1.2.1- Repérer sur un matériel, une installation et dans un bâtiment les points de dangerosité et les moyens pour prévenir les risques
1.2.2- Identifier les EPI (Equipements de Protection Individuels), les EPC (Equipements de Protection Collectifs) et les règles et préconisations d'usage
1.2.3- Participer à des actions de formation

▶Objectif 2 : Acquérir expérimentalement des repères scientifiques nécessaires à la réalisation des opérations de maintenance

2.1- Aborder des notions d'électricité en relation avec l'activité professionnelle

2.1.1- Décrire les modes de production de l'énergie électrique en s'appuyant sur des dispositifs expérimentaux
2.1.2- Différencier le courant électrique continu du courant alternatif
2.1.3- Identifier les grandeurs électriques caractéristiques des matériels électriques utilisés dans l'activité professionnelle
2.1.4- Aborder les principes de fonctionnement du moteur électrique et du système d'allumage utilisé dans le domaine professionnel
2.1.5- Comparer les différents types de batteries alimentant les matériels utilisés dans le domaine professionnel

2.2- Présenter des grandeurs caractéristiques des circuits hydrauliques en relation avec l'activité professionnelle

2.2.1- Acquérir les notions de débit et de pression d'un liquide
2.2.2- Mesurer un débit et une pression
2.2.3- Montrer l'influence de la variation du diamètre d'une portion de circuit sur le débit et la pression d'un liquide

▶Objectif 3 : Participer aux travaux de maintenance conditionnelle des matériels

3.1- Se repérer dans un atelier

3.1.1- Identifier les sources de danger ainsi que les moyens de prévention et d'intervention associés
3.1.2- S'approprier l'espace en repérant la place de chaque outil, outillage participant à la maintenance en identifiant leur(s) rôle(s) et leur(s) préconisation(s) d'usage
3.1.3- Assurer l'approvisionnement et le stockage des consommables et des fournitures
3.1.4- Participer à la collecte et à l'élimination raisonnée des déchets

3.2 Se former au travail des métaux et plus généralement aux opérations de maintenance simples

3.2.1- Réaliser des pièces simples en utilisant les outils de base de travail des métaux
3.2.2- Utiliser un poste à souder à l'arc

3.3 Réaliser les opérations de maintenance conditionnelle en relation avec l'activité

3.3.1- Rendre compte à l'oral et/ou par écrit du travail réalisé et des difficultés rencontrées
3.3.2- Prendre en charge un matériel
3.3.3- Détecter un dysfonctionnement ou une panne à venir
3.3.4- Répondre à une consigne de maintenance en allant chercher des informations dans les documentations techniques correspondantes et en réalisant le travail demandé
3.3.5- Assurer le rendement optimum des outils de coupes
3.3.6- Remiser le matériel en assurant sa pérennité

MP3 Mise en place d'aménagements paysagers

Objectif général du module :

A partir de consignes, mettre en œuvre les opérations techniques relatives à la réalisation de travaux d'aménagements paysagers en toute sécurité.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module est centré sur l'acquisition de compétences professionnelles permettant de réaliser différents types de travaux propres aux aménagements paysagers. Il permet d'aborder la participation aux chantiers d'aménagements paysagers, jardins ou espaces naturels, de reconnaître les opérations techniques, et de faire acquérir des savoir-faire et des savoirs nécessaires à la réalisation des opérations techniques.
La mise en œuvre de l'enseignement de ce module s'appuie sur les différents aspects du métier : réalisation des travaux de préparation du sol, plantation de végétaux et réalisation d'ouvrages paysagers (circulations, dallages, murets, gabions, tressage, mobiliers et menuiseries paysagers, …). Les différents types de travaux sont adaptés au territoire et prennent en compte les attentes sociétales en termes d'économie d'eau, de réglementation environnementale et de transition agro-écologique. Chaque établissement en fonction du territoire, développe un enseignement adapté à son contexte.
Le module est conduit à partir de situations pratiques et de mises en situations professionnelles. Les enseignements doivent être adossés à des situations concrètes (travaux pratiques, travaux dirigés, visites, chantiers écoles). Les situations d'étude devront privilégier un contexte professionnel pour permettre des observations et des activités pratiques variées. Le site de l'établissement, parc ou exploitation agricole, constitue un support privilégié pour l'enseignement de ce module.
La mise en œuvre de l'enseignement de ce module intègre les notions abordées en biologie-écologie (connaissance du végétal, physiologie), en physique-chimie (entités chimiques), en mathématiques (représentations et calculs géométriques : périmètres, surfaces, volumes, …), en sciences et techniques des équipements (connaissance du matériel, des équipements et des outils).
Plus ou moins polyvalent selon la diversité des activités qui lui sont confiées, l'élève doit savoir s'adapter à des conditions d'exercices variées, organiser son poste de travail, développer de l'autonomie, réaliser son travail en respectant les règles de sécurité, la législation et l'environnement. Il doit pouvoir en rendre compte.

Objectifs du module

- ▶Objectif 1- Replacer les activités d'aménagement dans un contexte agro-écologique
- ▶Objectif 2- Réaliser en sécurité, à partir de consignes, des opérations de mise en place de végétaux
- ▶Objectif 3- Mettre en œuvre en sécurité, à partir de consignes, des réalisations paysagères

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

▶Objectif 1 : Replacer les activités d'aménagement dans un contexte agro-écologique

1.1- Identifier les composantes pédoclimatiques et biologiques du site

1.1.1- Identifier les composantes biologiques et leurs interactions
1.1.2- Identifier les composantes organiques et physico-chimiques du sol
1.1.3- Caractériser les éléments du climat

1.2- Connaître le végétal utilisé et ses conditions de plantation

1.2.1- Reconnaître les principales espèces végétales à partir de leurs caractéristiques anatomiques et morphologiques
1.2.2- Acquérir des connaissances générales sur les végétaux permettant de justifier les techniques de plantation à mettre en œuvre
1.2.3- Acquérir des connaissances générales sur les végétaux permettant de justifier les choix de végétaux adaptés aux territoires et aux situations

▶Objectif 2 : Réaliser en sécurité, à partir de consignes, des opérations de mise en place de végétaux

2.1- Identifier et réaliser les techniques de plantation

2.1.1- Reconnaître les principales modalités de normalisation et de conditionnement des végétaux de pépinières
2.1.2- Connaître les différentes méthodes culturales
2.1.3- Effectuer les travaux de plantations

2.2- Mettre en œuvre les techniques des engazonnements

2.2.1- Réaliser la préparation des sols
2.2.2- Mettre en place un semis ou un engazonnement

▶Objectif 3 : Mettre en œuvre en sécurité, à partir de consignes, des réalisations paysagères

3.1- Mettre en œuvre les techniques d'aménagements des infrastructures d'un espace paysager

3.1.1- Reconnaitre et préparer les principaux matériaux, outils, matériels et fournitures
3.1.2- Réaliser des travaux d'implantations simples (traçages, piquetages) à l'aide d'outils topographiques
3.1.3- Effectuer des travaux de terrassement

3.2 Mettre en œuvre des matériaux de construction paysagère

3.2.1 Effectuer des travaux de constructions paysagères (dallages, pavages, gabions, murets, …)
3.2.2 Réaliser l'installation des équipements et des réseaux (arrosage, eaux pluviales, eaux usées, …)
3.2.3 Assurer le tri et l'enlèvement des déchets de chantier

MP4

Travaux d'entretiens paysagers

Objectif général du module :

A partir de consignes, mettre en œuvre les opérations techniques relatives à la réalisation de travaux d'entretiens paysagers en toute sécurité.

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Ce module est centré sur l'acquisition de compétences professionnelles permettant aux élèves d'intervenir sur des espaces paysagers jardinés ou naturels. Il permet d'identifier les opérations techniques d'entretien des végétations ou des infrastructures et de faire acquérir les savoir-faire et les connaissances nécessaires à la réalisation de ces opérations techniques.
La mise en œuvre de l'enseignement de ce module s'appuie sur les différents types d'opérations d'entretien mobilisés en fonction des espaces concernés, espaces jardinés ou naturels, adaptés au territoire et dans un contexte de transition agro-écologique. Chaque établissement, en fonction de son territoire et de ses propres espaces paysagers, développe un enseignement adapté au contexte local.
Le jardinier ou l'ouvrier paysagiste, conformément à des consignes données, est responsable de la mise en œuvre des activités et des espaces qui lui sont confiés dans le cadre d'un chantier d'entretien défini. En fonction du chantier, il identifie les activités, prépare et vérifie les matériels, les outils, nécessaires au chantier et à la sécurité. Il organise son travail dans le respect des règles de sécurité, de l'environnement et de la législation.
Il est impératif de s'appuyer au maximum sur des situations concrètes (travaux pratiques, travaux dirigés, visites, suivis, chantiers écoles, …). Le module est conduit à partir de situations pratiques qui doivent occuper une place essentielle dans la formation. Les situations d'étude devront privilégier le contexte professionnel local pour permettre des observations et des activités pratiques variées dans des situations elles aussi variées (parcs ou réserves naturels, jardins à la française, à l'anglaise, jardin potager, minéral, jardin conduit en conventionnel ou en biologique, gestion différenciée etc.) Le site de l'établissement, ses espaces paysagers ou son exploitation agricole (voire un verger ou un potager pédagogique), constituent des supports privilégiés pour l'enseignement de ce module.
La mise en œuvre de l'enseignement intègre les notions abordées en biologie-écologie (connaissance du végétal, physiologie), en physique-chimie (entités chimiques), en mathématiques (calculs usuels de dose, de surface, de densité…), en agronomie (matière organique) en sciences et techniques des équipements (connaissance du matériel, des installations, des équipements et des outils).
Ce module amène l'apprenant à assurer différentes activités liées à l'entretien des espaces. Ainsi, à partir de consignes données, il doit être capable de mobiliser des ressources cognitives pour réaliser des opérations techniques. Plus ou moins polyvalent selon la diversité des activités qui lui sont confiées, l'apprenant doit savoir s'adapter à des conditions d'exercice variées et ce, en organisant son poste de travail, en développant de l'autonomie tout en rendant compte.

Objectifs du module

▶Objectif 1- Réaliser en sécurité, à partir de consignes, les tâches d'un chantier d'entretien de végétaux
▶Objectif 2- Identifier et réaliser en sécurité les tâches d'entretien des infrastructures paysagères

Précisions relatives aux objectifs, attendus de la formation

▶Objectif 1 : Réaliser en sécurité, à partir de consignes, les tâches d'un chantier d'entretien de végétaux

1.1- Identifier les structures végétales et les caractéristiques du chantier

1.1.1- Reconnaître les espèces végétales protégées, invasives, toxiques ou indésirables de son espace d'intervention
1.1.2- Repérer les différents stades de développement pour intervenir de façon pertinente sur le végétal
1.1.3- Repérer les zones à risques

1.2- Réaliser les différentes tâches relatives à l'entretien des structures végétales

1.2.1- Identifier et préparer les outils et EPI nécessaires à la réalisation du chantier
1.2.2- Adapter les interventions au mode de gestion spécifique appliqué à l'espace
1.2.3- Réaliser des travaux d'amélioration du sol
1.2.4- Effectuer des travaux de tailles, de tonte, de débroussaillage et l'enlèvement des déchets

▶Objectif 2 : Réaliser en sécurité l'entretien et la maintenance des infrastructures paysagères

2.1- Identifier les caractéristiques des infrastructures des chantiers d'entretien

2.1.1- Connaître les matériaux et leurs caractéristiques (réseaux, voirie, mobiliers, …).
2.1.2- Identifier et préparer les outils, EPI et matériels, nécessaires aux opérations d'entretien

2.2- Réaliser en sécurité les travaux d'entretien et de maintenance des espaces paysagers

2.2.1- Assurer les opérations de maintenance courante sur les réseaux
2.2.2- Effectuer des réparations simples sur les installations et mobiliers divers (bois ou fer)
2.2.3- Assurer les travaux de propreté d'espaces aménagés ou d'espaces naturels

2.3- Assurer le tri et l'enlèvement des déchets

MIP

Module d'initiative professionnelle

Objectif général du module :

Réaliser des aménagements et des techniques particulières dans des thématiques diversifiées et innovantes pouvant contribuer au développement ou à la mise en valeur du territoire des établissements

Présentation du module, conditions d'atteinte des objectifs

Le MIP doit être capable de répondre à (ou de susciter) une demande sociétale d'aménagement inscrite localement et participant à l'amélioration du milieu de vie. Il doit s'appuyer sur le référentiel professionnel et en particulier sur la fiche descriptive d'activités pour proposer aux élèves jardiniers ou ouvriers paysagistes des compléments de compétences dans le cadre d'enjeux locaux.
Le MIP relève du choix de l'équipe pédagogique s'appuyant sur des besoins ou une demande émanant de l'environnement professionnel de l'établissement ou s'inscrivant dans le cadre d'une compétence particulière d'un enseignant, l'objectif de ce module étant de favoriser l'employabilité de l'apprenant dans le contexte local.
Les équipes pédagogiques, au sein de leur environnement socio professionnel élaborent un projet de MIP selon les modalités de la note de service. Dans le cadre des métiers du paysage, on peut imaginer quelques exemples de module apportant des compétences supplémentaires aux élèves et susceptibles de contribuer à une meilleure insertion professionnelle.

Quelques exemples de thèmes :

MIP – Réalisation de bassins et piscines
MIP – Entretien et gestion des ripisylves
MIP – Entretien des sentiers et chemins de randonnées
MIP – Jardins potagers, jardins ouvriers, jardins partagés
MIP – Jardins en ville et jardins spécialisés (espaces ''tout-petits'', …)
MIP – Entretien des berges et des zones humides
MIP – Entretien des zones sportives
MIP – Constructions en pierres sèches, taille de pierres,
etc…

Siglier

APSAES	Activités physiques, sportives et artistiques
BTP	Bâtiments et travaux publics
CAP agricole	Certificat d'aptitude professionnelle agricole
CACES	Certificat d'aptitude à la conduite d'engins en sécurité
CCF	Contrôle certificatif en cours de formation
CEF	Conseil d'éducation et de formation
CDI	Contrat à durée indéterminée
CESU	Chèque emploi service universel
CG	Capacité générale
CG	Capacité professionnelle
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
E	Épreuve
EPC	Equipements de protection collectifs
EPI	Equipements de protection individuels
EPS	Éducation physique et sportive
EPT	Épreuve ponctuelle terminale
ESAT	Établissement et service d'aide par le travail
ESC	Éducation socioculturelle
ETA	Entreprises de travaux agricoles
ETF	Entreprises de travaux forestiers
ETR	Entreprises des territoires ruraux
FDA	Fiche descriptive d'activités
HG	Histoire-géographie
IAE	Insertion par l'activité économique
JEV	jardins espaces verts
LV	Langues vivantes
MG	Module général
MIP	Module d'initiative professionnelle
MP	Module professionnel
PLU	Plan local d'urbanisme
ROME	Répertoire opérationnel des métiers et des emplois
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SESG	Sciences économiques, sociales et de gestion
SIAE	Structure d'insertion par l'activité économique
STAE	Sciences et techniques de l'aménagement et de l'environnement
STE	Sciences et techniques des équipements
STP	Sciences et techniques professionnelles
SPS	Situations professionnelles significatives
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
TIM	Technologies de l'informatique et du multimédia
UC	Unité capitalisable
UCG	Unité capitalisable générale
UCP	Unité capitalisable professionnelle
UCARE	Unité capitalisable d'adaptation régionale ou à l'emploi
UNEP	Union nationale des entreprises du paysage
VRD	Voirie et réseaux divers

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des diplômes de l'enseignement technique
1 ter avenue de Lowendal - 75700 Paris 07SP

Juin 2015

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.